

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

**SÉMINAIRE CONTINENTAL DE L'ABCA AU TITRE  
DE L'ANNÉE 2024 SUR LE THÈME :  
« RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE PAIEMENT POUR PROMOUVOIR  
L'INCLUSION FINANCIÈRE EN AFRIQUE ET LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN :  
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS »**

-----  
**Organisé par :** Banco de Moçambique

(Maputo, Mozambique, 3 - 5 juin 2024)

-----  
**RAPPORT**

## 1. INTRODUCTION

Conformément à la décision prise lors de la réunion du Conseil des Gouverneurs tenue à Livingstone en Zambie le 4 août 2023, le Séminaire Continental au titre de l'année 2024 de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a été accueilli par la Banco de Moçambique. Il s'est tenu du 3 au 5 juin 2024 à Maputo au Mozambique sur le thème « *Renforcement des systèmes de paiement pour promouvoir l'inclusion financière en Afrique et le commerce intra-africain : Défis et opportunités* ». Soixante-six délégués provenant des Banques Centrales membres et des institutions régionales et internationales ont participé au Séminaire. La liste des participants est jointe en annexe.

## 2. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture était présidée par Dr. Rogério Lucas ZANDAMELA, Honorable Gouverneur de la Banco de Moçambique.

Dans ses remarques liminaires, Dr. Djoulassi Kokou OLOUFADE, Secrétaire Exécutif de l'ABCA, au nom du Président de l'Association, Dr. Denny KALYALYA, Honorable Gouverneur de la Bank of Zambia, a exprimé sa sincère gratitude à la Banco de Moçambique pour avoir accepté d'accueillir le Séminaire Continental au titre de l'année 2024 et pour avoir fait des efforts exceptionnels dans l'organisation dudit Séminaire. Il a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Filipe NYUSI, Président de la République du Mozambique, ainsi qu'au gouvernement et au peuple Mozambicains pour les dispositions hospitalières prises afin de rendre le séjour agréable. Il a également remercié les experts d'avoir accepté généreusement de partager leurs connaissances sur les sujets discutés au cours du Séminaire. Par ailleurs, il a félicité les participants pour leur participation massive, démontrant leur ferme engagement à contribuer au processus d'intégration monétaire et financière en Afrique.

En outre, le Secrétaire Exécutif a ajouté que l'ABCA travaille pour atteindre ses objectifs en promouvant l'échange d'idées et d'expériences liées aux questions monétaires, financières, bancaires et économiques en Afrique. Le Séminaire Continental, qui a lieu chaque année, est un événement important pour atteindre ces objectifs. Il a lieu dans un contexte où le commerce intra-africain reste actuellement faible, ne représentant que 14,4% du total des exportations africaines. Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le potentiel d'exportation inexploité de l'Afrique s'élève à 21,9 milliards USD, ce qui représente 43% des exportations intra-africaines. En outre, le commerce intra-africain est passé de 98 milliards USD en 2013 à 102 milliards USD en 2022, soit une augmentation de 5,1% sur la période. Malgré cette performance, la part du commerce intra-africain dans le commerce mondial a continué à diminuer.

Ainsi, le Secrétaire Exécutif a indiqué que les principaux objectifs du Séminaire Continental de 2024 sont de fournir une définition claire et précise de l'inclusion financière. Il a montré comment le renforcement des systèmes de paiement pourrait contribuer à l'améliorer et d'établir une typologie des systèmes de paiement et d'identifier ceux qui pourraient stimuler le commerce intra-africain et renforcer l'inclusion financière en Afrique. Le Séminaire vise également à dresser un état des lieux du commerce intra-africain et à mettre l'accent sur la manière dont le renforcement des systèmes de paiement pourrait contribuer à le stimuler, ainsi qu'à mettre en évidence les opportunités offertes par l'utilisation des systèmes de paiement. En outre, il devrait contribuer à une meilleure compréhension des défis à relever pour que le renforcement des systèmes de paiement puisse contribuer à promouvoir efficacement l'inclusion financière et le commerce intra-africain.

Pour conclure son allocution, le Secrétaire Exécutif a relevé que cet événement constitue une excellente occasion de partager des expériences sur des questions d'actualité au renforcement des systèmes de paiement et d'avoir des discussions fructueuses pour générer des idées pertinentes et profondes afin de formuler des recommandations pratiques.

À l'entame de son propos, Madame Mirriam KAMUHUZA, Directrice des Systèmes de Paiement de la Bank of Zambia, Présidente du Groupe de Projet de l'ABCA sur l'Intégration des Systèmes de Paiement, a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants au Séminaire Continental au titre de 2024 de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) tout en remerciant vivement la Banco de Moçambique pour les excellentes dispositions logistiques et l'organisation du Séminaire.

Elle a souligné l'importance de la thématique abordée sur les paiements, l'inclusion financière et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés africaines dans un environnement à dynamique croissante des moyens de paiement mobiles et des initiatives prises par les différents gouvernements, les régulateurs du secteur financier et les acteurs du secteur privé pour favoriser une forte inclusivité au sein de leurs juridictions respectives au niveau du Continent.

En outre, Madame KAMUHUZA a mis en exergue les progrès réalisés ces dernières années où plusieurs pays africains ont mis en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière ambitieuses à des degrés différents, surtout avec l'avènement des paiements mobiles plus inclusifs que les systèmes bancaires traditionnels. En effet, au cours des cinq dernières années, en Zambie, le volume des paiements mobiles a augmenté de 306%, tandis que les montants traités ont augmenté de 814%. Les envois de fonds internationaux par l'intermédiaire d'opérateurs de transfert d'argent ont également augmenté. Au cours des dix dernières années, le volume des envois de fonds a augmenté de 479%, tandis que les valeurs ont augmenté de 525%. Cette situation justifie des initiatives de paiements transfrontaliers, tant pour les paiements de grande valeur que pour les paiements de détail, telles que celles mises en place dans le cadre des blocs régionaux et continentaux. Toutefois, l'interopérabilité limitée entre les différents systèmes de paiement, les différences de cadres réglementaires, l'inadéquation des mesures de cybersécurité et de prévention de la fraude, l'insuffisance de la connectivité internet, la prédominance de l'informel, entravent la fluidité des transactions transfrontalières.

Pour la Présidente du Groupe de Projet, cet événement est opportun pour relever ces défis et explorer les vastes possibilités à l'effet d'améliorer les plateformes de systèmes de paiement et tirer parti de l'innovation et du potentiel des technologies de pointe comme la blockchain et l'intelligence artificielle pour accélérer l'inclusion financière et construire une infrastructure de paiement numérique robuste.

Pour clore son allocution, Madame KAMUHUZA a souhaité des discussions participatives, pleines de partage d'expériences en vue de permettre de nouveaux partenariats qui impulseraient l'inclusion financière et le commerce intra-africain. Elle a aussi souhaité une synergie des gouvernements, du secteur privé, des Banques Centrales, des banques commerciales, des sociétés FinTech et des décideurs politiques pour façonner un avenir où les services financiers sont accessibles, abordables et sécurisés à travers les frontières africaines.

Elle demeure persuadée que cet événement favorisera des discussions perspicaces et ouvrira la voie à des actions concrètes en vue d'améliorer les paiements transfrontaliers en Afrique.

Dans son discours d'ouverture, Dr. Rogério Lucas ZANDAMELA, Honorable Gouverneur de la Banco de Moçambique a souhaité la bienvenue à tous les participants ainsi qu'un agréable séjour à Maputo, capitale de la République du Mozambique. Il a aussi exprimé sa gratitude à l'ABCA pour avoir bien voulu accepter la proposition de la Banco de Moçambique d'accueillir un événement aussi important au Mozambique et d'annoncer que ce Séminaire a accueilli 66 participants, provenant de 23 Banques Centrales africaines et des institutions régionales et internationales partenaires.

Il a souligné que le thème de cette année, « *Améliorer les systèmes de paiement pour promouvoir l'inclusion financière en Afrique et le commerce intra-africain : Défis et opportunités* », est particulièrement pertinent et opportun, compte tenu des menaces de dédollarisation de l'économie mondiale, en particulier dans le commerce, qui est une occasion pour le Continent africain de faire le point sur les questions liées au commerce intra-africain.

Selon l'Honorable Gouverneur de la Banco de Moçambique, pour stimuler le commerce intra-africain et continuer à améliorer l'inclusion financière en Afrique, il est nécessaire de disposer d'un système de paiement efficace et sécurisé car, malgré les progrès notables observés ces dernières années, le Continent africain est encore loin d'atteindre les niveaux souhaitables d'inclusion financière et les progrès dans le commerce intra-africain ont été particulièrement lents. En effet, au cours des dix dernières années, le commerce intra-africain a augmenté de 4%, ne représentant que 14% du total des exportations africaines, alors que le potentiel inexploité des exportations intra-africaines s'élève à 43% (environ 22 milliards USD) en 2022.

Il est donc crucial de travailler sur les systèmes de paiement régionaux pour relever les défis du commerce intra-africain et de l'inclusion financière. Sur cet aspect particulier, Dr. ZANDAMELA a souligné les progrès réalisés dans le cadre de trois plateformes régionales de paiement et de règlement dans la région de l'Afrique Australe avec le Système de Règlement Brut en Temps Réel de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC-RTGS), le Système de Paiement et de Règlement de la Communauté de l'Afrique de l'Est et le Système de Paiement et de Règlement Régional du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).

Cependant, au-delà de la création de plusieurs plateformes de paiement, l'Afrique a besoin d'intégration et d'interopérabilité entre les différents systèmes pour des objectifs communs. À cette fin, il est impératif de continuer à travailler sur l'harmonisation des cadres de réglementation et de surveillance et continuer à surveiller et à atténuer les différents risques, y compris la cybersécurité, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'Honorable Gouverneur de la Banco de Moçambique espère que le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS) lancé à Accra en 2022, dans le cadre de l'accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), stimulera à la fois le commerce intra-africain et l'inclusion financière. Le PAPSS permettra d'effectuer des paiements en monnaie locale entre les pays africains, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des liquidités

en devises et les coûts de transaction, ce qui entraînera une augmentation du volume de biens et de services échangés entre les économies africaines.

Pour conclure, Dr. ZANDAMELA a souhaité des débats ouverts et fructueux, dans l'espoir que ce Séminaire soit une excellente occasion d'échanger des idées et des expériences pour soutenir les décisions politiques lors des prochaines Réunions Annuelles de l'ABCA. Il a ainsi déclaré ouvert le séminaire Continental de l'ABCA au titre de 2024.

### **3. STRUCTURE DU SÉMINAIRE**

Le Séminaire est structuré en deux séances plénières, un partage d'expériences et des travaux en atelier. Pour la première séance plénière, des personnes ressources ont présenté trois sous-thèmes et la deuxième séance s'est articulée autour d'un partage d'expériences des représentants des Banques Centrales. Quant aux travaux en ateliers, ils ont porté sur trois sous thèmes dont les conclusions et recommandations ont été restituées en plénière.

#### **3.1. Session plénière 1 : Présentation des sous-thèmes**

Cette session a été présidée par Mme Tilotma JHURRY, Adjoint au Directeur des Systèmes de Paiement et de l'Innovation Numérique, Bank of Mauritius. M. Jean-Clary OTOUMOU, Directeur Général de l'Exploitation de la BEAC et Président du Groupe de Travail sur la Stratégie d'Intégration Mobile de l'ABCA, Dr. Arlindo LOMBE, Directeur du Département des Services Bancaires et des Systèmes de Paiement de la Banco de Moçambique et Mr. Clarence BLAY, Responsable du Département des Systèmes de Paiement par intérim, Bank of Ghana, ont présenté respectivement les sous-thèmes ci-après :

- Améliorer les plateformes de systèmes de paiement pour promouvoir l'interopérabilité pour le commerce intra-africain : Opportunités et défis pour les Banques Centrales ;
- Utilisation des innovations, des solutions technologiques et de l'infrastructure de paiements digitaux pour renforcer l'inclusion financière en Afrique ;
- Rôle du développement des transferts de fonds transfrontaliers dans le renforcement de l'inclusion financière.

#### **a) Améliorer les plateformes de systèmes de paiement pour promouvoir l'interopérabilité pour le commerce intra-africain : Opportunités et défis pour les Banques Centrales**

La première présentation faite par Mr. OTOUMOU, a exploré le paysage actuel des services financiers numériques en Afrique, ses limites dans l'amélioration de l'inclusion financière et la facilitation du commerce intrarégional et le potentiel des plateformes interopérables pour relever ces défis.

Le Présentateur a indiqué que selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les flux commerciaux inter-régionaux de l'Afrique sont faibles par rapport aux autres Continents. En effet, les exportations intrarégionales du Continent se sont établies à 15% en 2019 contre 68% en Europe, 60% en Asie et 30% en Amérique du Nord. En 2022, le commerce intra-africain ne représentait que 14,4% du total des exportations africaines. Cette situation résulterait notamment du développement du commerce transfrontalier informel, des accords bancaires de correspondance coûteux et longs et du faible

niveau des activités du marché du commerce numérique et du commerce électronique transfrontalier. À ces problèmes s'ajoutent ceux relatifs aux paiements caractérisés par un système de paiement fragmenté et l'absence d'une monnaie unique, des frais plus onéreux, une forte dépendance et un coût élevé des devises et les retards de paiement dus aux défaillances possibles le long de la chaîne de valeur.

En outre, le rôle de second plan donné aux Banques Centrales tout au long du processus de construction d'un système panafricain de paiement et de règlement pourrait avoir pour conséquence la faible voire l'absence d'interopérabilité entre les plateformes et compromettre les objectifs de l'Agenda 2063 visant à porter à 50% le commerce intra-africain d'ici 2045, dans le cadre de l'initiative de création de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLECAF).

Dans ce contexte, le Présentateur a souligné les opportunités pour les Banques Centrales africaines d'améliorer les plateformes des systèmes de paiement pour promouvoir l'interopérabilité. Ainsi, une intégration des systèmes de paiement en Afrique permettra de :

- Offrir une solution de paiement unifiée pour les consommateurs et les commerçants en Afrique ;
- Donner plus d'homogénéité et d'agilité à l'écosystème des paiements africain en assurant « le paiement universel » à moindre coût partout en Afrique ;
- Favoriser une harmonisation du marché africain des paiements et renforcer l'autonomie de l'Afrique dans un environnement des paiements globalisés ;
- Accroître le volume des échanges financiers intra régionaux et soutenir la croissance des services financiers numériques sur le Continent ;
- Augmenter la portée et l'accessibilité des paiements transfrontaliers et renforcer l'inclusion financière et le développement d'une économie numérique en Afrique ;
- Offrir aux Banques Centrales africaines l'opportunité de déployer des technologies de pointe reliant les banques africaines, les prestataires de services de paiement et d'autres intermédiaires du marché financier ;
- Développer les paiements instantanés et sécurisés entre les pays africains ;
- Réduire la complexité et les coûts des paiements transfrontaliers en Afrique ;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle et en ouvrant de vastes perspectives économiques à toutes les parties prenantes ;
- Favoriser l'accélération du rythme de la croissance économique ;
- Améliorer le fonctionnement des marchés financiers régionaux intégrés ;
- Réguler les politiques macroéconomiques de manière saine.

Le Présentateur a souligné que l'intégration des systèmes de paiement en Afrique comporte de nombreux défis auxquels doivent faire face les Banques Centrales. Ces défis se trouvent à différents niveaux, notamment l'architecture ou le mécanisme d'intégration, la gouvernance du système intégré, l'identification et la protection des consommateurs / Conformité AML/LCB/FTP, les règles opérationnelles, les règles techniques, la sécurité et la cybersécurité.

## 1. L'architecture ou le mécanisme d'intégration concerne :

- Le périmètre de l'intégration qui circonscrit les systèmes de paiement à interconnecter et de clarifier le mode d'adhésion et de participation. Ce périmètre pourrait avoir comme principe un système intégré dans lequel les Banques Centrales sont les principaux membres, garants, contre-garants et prêteurs en dernier ressort des participants de leur juridiction. L'architecture de compensation et de règlement définit le schéma de compensation pour les échanges interafricains basé sur l'existence d'un ou de plusieurs Switchs destinés à interconnecter les plateformes existantes pour une compensation multilatérale. Les Banques Centrales se présenteront comme Banques de Règlement des systèmes de paiement transfrontaliers pour les transactions des Participants de leur ressort et une Banque Centrale comme Banque de Règlement pour l'ensemble du système. Les gestionnaires des systèmes de paiement transfrontaliers seront comme Contreparties Centrales et les gestionnaires des systèmes de paiement transfrontaliers seront membres adhérents aux RTGS de Banques Centrales.
- Les devises pour le paiement demeurent un défi à clarifier pour les paiements finaux, pour les règlements entre participants dans le RTGS et le règlement entre Banques Centrales. À cet effet, les paiements finaux seront en monnaies locales, les règlements entre participants dans le RTGS en monnaies locales ou en devises, les règlements entre Banques Centrales en monnaie Banque Centrale du RTGS. Toutefois, chaque système devra choisir la monnaie dans laquelle seront traduits les échanges. Ainsi, la monnaie de chaque système sera définie librement par le gestionnaire du système et les participants.
- La facturation des paiements transfrontaliers doit être définie suivant une stratégie commerciale pour la facturation des transactions intra-africaines s'appuyant sur la transparence des coûts à tous les gestionnaires de système et le principe de la libre concurrence sans exclure les stratégies de subvention des États, tout en respectant les règles et principes de concurrence sous la surveillance d'un Collège de Superviseurs de l'ABCA. Ainsi, le Régulateur devra s'assurer que les prix pratiqués soient des prix de marché. Toutefois, la question de la tarification pose le problème du modèle économique de gestion du switch.
- Les réseaux d'acceptation monétiques permettront à l'accepteur de gérer tous les instruments et moyens de paiement en circulation en respectant les normes internationales, notamment la norme ISO 20022 qui sera obligatoire pour tous à l'horizon 2025.
- La garantie de la reconnaissance mutuelle entre les différents systèmes interconnectés, ainsi que la non-discrimination et l'égalité de traitement avec une harmonisation des référentiels d'identification, une règle d'obligation de reconnaissance des schèmes régionaux. Aussi, par des règles communes de Know Your Customer (KYC) à édicter et à promouvoir, in fine, une interopérabilité entre tous les systèmes intégrés.

## 2. La gouvernance du système intégré qui portera sur :

- La création d'une organisation de gouvernance sous la tutelle de l'ABCA (Collège de Superviseurs) chargée de mettre en place les règles, normes et procédures de fonctionnement du système de paiement transfrontalier intégré.

- La régulation à deux niveaux, un régional par la Banque Centrale du territoire d'implantation et un autre continental par l'ABCA via le collège de Superviseurs.
  - Les règles de gouvernance et de gestion des différends qui seront mises en œuvre par le régulateur et le gestionnaire de la plateforme au niveau national ou sous-régional.
3. L'identification, la protection du consommateur et la conformité AML/LCB/FTP et l'identification des utilisateurs qui seront harmonisées par l'ABCA, à minima les règles et principes de KYC, eKYC au niveau continental en s'inspirant de la RGD2 de l'Union Européenne et trouver un consensus sur les règles de protection des données et les recommandations du GAFI.
4. Les règles opérationnelles doivent suivre la nature des opérations transfrontalières traitées et des instruments, les services de paiement fournis par le système de paiement interafricain et la garantie de l'irrévocabilité du paiement. Aussi, le paiement en temps réel ou différé avec la gestion du risque de défaut de liquidité et le nombre de séances de netting et de règlement couvriront l'ensemble des fuseaux horaires du Continent. Un délai de règlement des heures de fonctionnement serait autorisé.
5. Les règles techniques portant sur les formats des comptes avec l'harmonisation du référentiel au format IBAN/RIB quels que soient les instruments de paiement y adossés et des alias techniques pour les opérations de mobile money interafricains et les formatages standards des messages financiers.
6. La sécurité et la cybersécurité avec les normes et standards de sécurité pour les échanges interafricains et les réseaux de transport de l'information financière ainsi que des données des transactions à capitaliser sur le réseau Swift pour le transport de l'information financière et des données des transactions transfrontalières avec la garantie de la continuité du fonctionnement du système 24/24h et 365/365 jrs.

Pour conclure, le Présentateur a indiqué que la promotion de l'interopérabilité des plateformes des systèmes de paiement du Continent contribuera à faciliter les transactions transfrontalières, les échanges commerciaux, la promotion de l'innovation financière, l'inclusion financière régionale, le renforcement de la confiance des consommateurs, une accessibilité accrue aux services financiers, une réduction de la pauvreté, un encouragement de l'épargne, de l'investissement et de l'entrepreneuriat ainsi que le renforcement de l'intégration régionale. Toutefois, pour y parvenir, les défis à relever sont énormes pour les Banques Centrales, notamment aux niveaux technique, réglementaire, infrastructurel et de la gouvernance. Plus spécifiquement, les challenges portent entre autres sur la définition de l'architecture ou du mécanisme de l'intégration, la gouvernance du système intégré, l'identification et la protection des consommateurs, les règles opérationnelles, les règles techniques, la sécurité et la cybersécurité.

En réponse aux préoccupations soulevées par les participants, le présentateur a indiqué que la pluralité des monnaies constitue une contrainte importante dans l'institution d'un système intégré de paiement en Afrique. Bien que l'avènement de la monnaie unique serait l'idéal par rapport à l'intégration des systèmes de paiement, la pluralité des monnaies ne doit pas constituer un frein à la mise en place de systèmes intégrés de paiement à l'échelle du



Continent. Aussi, les défis à relever sur les difficultés constatées par les pays par rapport à l'atteinte des objectifs de convergence macroéconomique constituent une contrainte pour l'avènement d'une monnaie unique.

Par rapport aux contraintes liées à l'avènement d'une plateforme unique de paiement, il faudrait faire le choix de passer par une phase d'interconnexion des plateformes existantes et une interopérabilité des systèmes régionaux. Cette option implique les autres acteurs de l'écosystème, notamment les administrations, pour harmoniser au mieux les cadres juridiques et les règles du jeu par rapport aux différentes réalités des sociétés africaines, le secteur privé, dans l'optique de favoriser les investissements dans les infrastructures de paiement et une concurrence qui contribuerait à réduire les coûts par la diversité des offres. Toutefois, dans le cadre d'une telle démarche, les Banques Centrales devraient jouer un rôle dans le renforcement et l'harmonisation de la supervision bancaire par rapport à l'interopérabilité des systèmes et aux mécanismes qui devront être mis en jeu, et éviter d'être dans une posture d'administrée par les promoteurs des plateformes privées de paiement.

Les coûts liés aux transferts sont exorbitants à cause de l'obligation de passer par des devises étrangères et de l'impact des coûts de changes sur les paiements intra africains. Ce problème pourrait implicitement être résolu en cas de l'avènement de la monnaie unique. L'alternative actuelle est l'ajustement par le volume des transactions par l'intermédiaire des économies d'échelles et la souveraineté dans l'économie de l'information.

#### **b) Tirer parti des innovations, des solutions technologiques et de l'infrastructure de paiement numérique pour faire progresser l'inclusion financière en Afrique**

Le deuxième sous-thème a été présenté par Dr. Arlindo LOMBE, Directeur du Département des Services Bancaires et des Systèmes de Paiement de la Banco de Moçambique. La présentation a permis de partager les expériences relatives à l'utilisation de l'innovation, des solutions technologiques et des infrastructures de paiement numérique pour renforcer l'accès aux services financiers par les couches de la population les plus défavorisées. Le sous-thème offrirait l'opportunité de faire l'état des lieux de l'inclusion financière en Afrique et d'identifier les solutions technologiques et innovantes qui pourraient contribuer à la renforcer.

Après avoir rappelé l'importance de l'innovation, de la technologie et des infrastructures de paiement numérique pour promouvoir l'inclusion financière, le présentateur a indiqué que l'efficacité et la rapidité doivent servir de passerelle pour l'inclusion financière et l'autonomisation économique des populations les plus vulnérables, compte tenu de sa pénétration rapide. Dans de nombreux pays, en particulier les pays en développement, l'expansion du système de paiement numérique a permis aux citoyens d'avoir un meilleur accès à l'argent mobile, créant des liens financiers pour les bancarisés et les non bancarisés. En outre, l'inclusion financière numérique fournit des avantages concurrentiels en stimulant la croissance, la rentabilité et la durabilité dans l'accès et l'utilisation des services financiers.

Par ailleurs, le Présentateur a précisé que l'innovation se concentre également sur la transformation des habitudes de paiement et permet de trouver des solutions et de créer des modèles économiques plus adaptés aux besoins des utilisateurs finaux, plus rapidement et à moindre coût que les opérateurs financiers traditionnels. D'où la nécessité de créer les conditions d'une infrastructure de paiement numérique robuste pour que les avantages soient

couronnés de succès et que les objectifs d'inclusion financière soient atteints de manière efficace et efficiente. Dans le processus d'inclusion financière, la technologie est une variable incontournable, compte tenu de sa pénétration rapide.

En outre, le Présentateur a rappelé que l'inclusion financière est en droite ligne avec les Objectifs des Nations Unies pour le Développement Durable. En 2015, l'inclusion financière a été désignée comme étant un élément susceptible de faciliter la réalisation de 8 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030 et serait un facteur clé visant à favoriser la croissance et à réduire les inégalités et la pauvreté. Ainsi, une inclusion financière, et en particulier l'inclusion numérique, permettra aux personnes d'accéder instantanément à toutes ces possibilités à des coûts relativement faibles. Dans cette lancée, les banques auront un rôle crucial qui est de contribuer à garantir des niveaux accrus d'accès et d'utilisation des services financiers formels au bénéfice de l'économie et de la société dans son ensemble conformément aux Stratégies Nationales pour l'Inclusion Financière (SNIF).

Au Mozambique, un régime juridique des comptes bancaires introduisant le compte de base/simplifié afin de permettre aux familles vulnérables de disposer de comptes bancaires à des conditions plus souples a été introduit. Ce régime régit le compte de base/simplifié, établit l'adoption obligatoire de l'identification biométrique par les établissements de crédit et fixe les conditions d'ouverture des comptes bancaires des entités non reconnues, y compris les groupes d'épargne et de crédit. Il établit aussi des règles pour le fonctionnement des agents non bancaires, détaillant les responsabilités et les exigences pour les entités agissant en tant qu'intermédiaires dans les services financiers bancaires. Il définit aussi les conditions d'enregistrement des fournisseurs de services d'actifs virtuels auprès de la Banco de Moçambique.

Dans le cadre du renforcement de l'infrastructure financière, l'interopérabilité entre les institutions de monnaie électronique et les banques a été mise en œuvre. Grâce à celle-ci, les transactions sont plus rapides, plus souples et inclusives.

Le régime juridique des valeurs mobilières établit le registre central des garanties mobilières, contribuant non seulement à l'extension des biens acceptables par les institutions financières comme garantie, mais aussi à l'amélioration de l'environnement des entreprises.

En outre, le Présentateur a mis en exergue la mise en place d'un système de protection des consommateurs avec l'intégration de l'éducation financière dans le programme scolaire, la pénalisation des institutions financières qui bafouent les droits de leurs clients, l'établissement d'un code de conduite pour les établissements de crédit et les sociétés financières et la définition des lignes directrices relatives à la gestion des risques et à la cyber résilience.

Au Mozambique, les conditions nécessaires à l'inclusion financière sont la coordination interinstitutionnelle, l'environnement juridique, les infrastructures de base et technologiques, les conditions macroéconomiques favorables et l'engagement du secteur financier. Les principaux défis sont notamment la couverture en infrastructures, le faible niveau d'alphabétisation financière de la population, la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière qui sera en vigueur au cours de la période 2024-2030. Malgré les réalisations en matière d'inclusion dans le pays, il est nécessaire de se concentrer

sur les principales contraintes afin d'atteindre efficacement les objectifs d'inclusion financière dans le pays.

Concernant le Système National de Paiement, bien qu'il soit confronté à des défis typiques en matière de croissance, il fonctionne efficacement et répond aux besoins des agents économiques. Il a apporté une contribution solide au maintien de la stabilité financière, de la confiance dans la monnaie, de l'efficacité de l'activité économique et de la bonne mise en œuvre de la politique monétaire. Le défi majeur auquel il fait face est l'extension limitée du réseau de points d'accès aux services financiers et les coûts de transaction élevés.

Pour ce qui est des paiements transfrontaliers, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger jouent un rôle essentiel. Avec l'augmentation de la demande de services de paiement transfrontaliers, la nécessité de les rendre plus efficaces et plus sûrs s'accroît également. Avec le développement des nouvelles technologies et de l'environnement des FinTechs, le champ d'application des mécanismes de paiement transfrontalier évolue, et la Banco de Moçambique a autorisé les initiatives des sociétés de services de transfert d'argent qui rendent le processus plus rapide et moins coûteux. Le processus a été mené de manière contrôlée, et désormais, seuls les capitaux sont autorisés à entrer dans le pays. Les transferts sont effectués en temps réel et en utilisant les plateformes d'applications mobiles, l'USSD, les centres d'appels et les agents accrédités.

Toutefois, plusieurs défis restent à lever, notamment l'élargissement de la couverture géographique des services de transfert de fonds, le renforcement des innovations technologiques, l'adaptation de la réglementation et de la supervision dans un contexte d'innovation et de digitalisation, en augmentant la capacité à saisir les valeurs échangées dans le secteur informel pour le système financier et la réduction des délais et des coûts de transaction.

Par ailleurs, les Services Financiers Numériques (SFN) ont subi une transformation rapide au cours des dernières années en réponse aux changements de l'environnement économique. Malgré l'augmentation notable de l'utilisation des moyens de paiement électroniques, de nouvelles réformes sont encore nécessaires pour le développement des infrastructures et leur interconnexion. L'accélération des SFN a démontré le potentiel des solutions technologiques pour promouvoir l'inclusion financière. Afin d'adapter la réglementation aux défis imposés par les développements technologiques et la modernisation des systèmes de paiement, la révision de la loi n° 2/2008 établissant le Système National de Paiement est en cours.

Après la présentation, les discussions ont porté sur la question relative à l'absence de documents d'identité ou d'actifs de garantie. Les solutions proposées par la Banco de Moçambique sont l'identification par la présence de témoins de statut social représentatif pour les personnes ne disposant pas de document d'identité avec la perspective de régularisation ultérieure de leur situation et la mise en garantie de biens personnels. Par rapport à cette solution, un centre d'administration des données sur les personnes et la valorisation des biens proposés en garantie est mis en place. Ces solutions nécessitent cependant une limitation du montant des crédits à octroyer.

Par ailleurs, la question de l'ouverture de compte par des personnes d'âge non mature a été soulevée, avec comme solution l'exigence de l'autorisation parentale.

### **c) Rôle du développement des systèmes de paiement transfrontaliers dans le renforcement de l'inclusion financière**

Le sous-thème a été présenté par M. Clarence BLAY, Responsable du Département des Systèmes de Paiement, Bank of Ghana. La présentation a mis en exergue le rôle du développement des systèmes de paiement transfrontaliers dans la promotion de l'inclusion financière. Ainsi, les échanges ont porté sur la réussite d'expériences existantes sur le Continent et les facteurs clés de leur succès.

Le Présentateur a rappelé que selon la Conférence des Nation Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le commerce mondial représentait 31.000 milliards d'euros en 2023, dont moins de 3% pour l'Afrique subsaharienne. Les exportations intra-africaines en 2022 sont estimées à 18% des exportations mondiales contre 62% pour les exportations intra-européennes.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a estimé qu'en 2020 il y avait 281 millions de migrants dans le monde, dont 14%, 41% et 24% provenaient respectivement d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Les envois de fonds de ces migrants vers l'Afrique s'élevaient à 100,1 milliards de dollars, soit 3,4% du PIB en 2022 (Banque Mondiale).

Le présentateur a indiqué que l'écosystème mondial des paiements comprend une variété de méthodes de paiement telles que les cartes de crédit et de débit, les portefeuilles numériques, les transferts bancaires et les paiements mobiles. Cet écosystème joue un rôle crucial en facilitant les flux de fonds entre les particuliers, les entreprises et les gouvernements à travers les frontières.

Pour participer efficacement à l'économie mondiale, les individus et les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) doivent être inclus financièrement. Le rapport de Global Findex en 2021 a indiqué une augmentation générale de l'inclusion financière dans de nombreuses régions. En effet, au niveau mondial, 76% des adultes ont accès à un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur d'argent mobile et la disparité entre les sexes s'est réduite de 8% à 4%. Toutefois, 1,4 milliard de personnes dans le monde ne sont toujours pas bancarisées. Concernant l'Afrique subsaharienne, plus de 50% de la population a accès à un compte bancaire ou mobile et l'écart entre les hommes et les femmes en Afrique subsaharienne est passé de 5% à 12%.

En Afrique, les transferts transfrontaliers font face à plusieurs défis qui comprennent l'insuffisance des dispositions réglementaires au niveau des pays, les coûts élevés associés aux frais de transfert, l'accès limité aux services bancaires formels, le manque d'interopérabilité entre les différents systèmes de paiement et les préoccupations liées à la sécurité et à la fraude. À ces problèmes s'ajoutent des infrastructures numériques limitées, les fluctuations des taux de change et un niveau d'analphabétisme financier élevé.

Selon le rapport de Findex 2021, 105 millions d'adultes en Afrique subsaharienne ne sont pas bancarisés. Le développement des systèmes de paiement transfrontaliers peut contribuer à lutter contre cette exclusion financière en ciblant les points suivants :

- Produits hybrides de transfert de fonds et d'inclusion financière disponibles ;
- Technologie conviviale ;
- Système Know Your Customer simplifié et proportionné ;

- Éducation financière et prévention de la fraude ;
- Soutien réglementaire - recours des consommateurs ;
- Liquidité instantanée et commodité ;
- Services de transfert abordables.

Selon le Présentateur, les paiements transfrontaliers en Afrique ont toujours été difficiles en raison de la nature fragmentée des systèmes financiers du Continent et du manque d'interopérabilité entre les systèmes de paiement des différents pays. Cependant, avec l'essor des solutions FinTech et des plateformes de paiements numériques, il existe une opportunité croissante pour améliorer les paiements transfrontaliers et faciliter une plus grande connectivité au sein du Continent.

Ainsi, des initiatives régionales telles que le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS), le GIM UEMOA, le GIMAC, le Système de Paiement de l'Afrique de l'Est (EAPS) et le Système de paiement transfrontalier de la SADC s'efforcent de créer une infrastructure de paiement plus intégrée dans des régions spécifiques de l'Afrique. Ces systèmes visent à faciliter les transactions transfrontalières transparentes et à promouvoir la coopération économique entre les pays membres.

S'appuyant sur l'exemple du PAPSS, le Présentateur a indiqué que le projet est l'initiative de Afeximbank lancé officiellement le 13 janvier 2022. Il a été créé pour effectuer des paiements en temps réel à travers l'Afrique afin de promouvoir le commerce intra-africain et intègre les RTGS des pays africains afin de faciliter les paiements en continu sur le Continent.

Ainsi, la plateforme a des avantages suivants :

- Accès inclusif grâce à l'intégration dans les systèmes de paiement nationaux ;
- Sécurité et fiabilité des transferts ;
- Réduction des problèmes de convertibilité des devises en utilisant les devises locales des pays utilisateurs ;
- Normes de messagerie ISO 20022 ;
- Règlement multilatéral net.

Pour finir, le Présentateur a indiqué que pour relever les défis portant sur les paiements transfrontaliers et inclusion financière en Afrique, les décideurs politiques et les institutions financières doivent se concentrer sur :

- Le développement de solutions de paiement numérique panafricaines ;
- L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes de paiement transfrontaliers ;
- La réduction des coûts de transaction ;
- L'amélioration de l'accès aux services bancaires ;

- L'éducation financière pour les populations mal desservies ;
- La proportionnalisation des exigences pour les paiements transfrontaliers ;
- L'harmonisation des réglementations/normes ;
- La protection des données publiques et les données ;
- Le développement d'une liste de sanctions centrée sur l'Afrique ;
- L'intégration des paiements transfrontaliers par l'argent mobile ;
- Le développement des politiques favorables aux migrations.

À l'issue de la présentation, plusieurs questions ont été soulevées, entre autres, l'adoption du programme PAPSS comme solution globale à l'intégration des paiements en Afrique. Cependant, pour plus d'efficacité, il serait important de faire place à la concurrence en poussant PAPSS à plus de collaboration avec les autres systèmes de paiement déjà disponibles. En effet, il a été noté que PAPSS a besoin de la collaboration de tous les acteurs de l'écosystème pour mieux répondre aux attentes.

S'agissant de l'harmonisation des conventions sur les paiements transfrontaliers et l'interopérabilité des plateformes de paiement par téléphonie mobiles à l'échelle africaine, il est soulevé la question de manque de solution par rapport à la convergence des taux de change avec la diversité des monnaies.

### **3.2. Session plénière 2 : Expériences des Banques Centrales de l'ABCA**

Cinq Banques Centrales de l'ABCA ont partagé leurs expériences concernant le thème principal du Séminaire.

#### **3.2.1. South African Reserve Bank (SARB)**

La South African Reserve Bank (SARB) est responsable de la supervision et de la supervision du Système National de Paiement (SNP) de l'Afrique du Sud, de la fourniture de services de règlement ainsi que de la formulation de la politique et des règlements du SNP. En outre, en collaboration et par le biais d'accords de coopération avec la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la SARB fournit et dirige la supervision du système de règlement régional, des systèmes de paiement de détail et des questions de paiement régionales connexes pour soutenir l'inclusion financière.

En 2018, la SARB s'est lancée dans un projet de révision de la Loi SNP. Les principales modifications permettront d'élargir l'accès aux services de paiement en permettant aux entreprises non bancaires de participer pleinement au SNP en fournissant des services de paiement, en compensant et en réglant les transactions sans s'associer aux banques. Par conséquent, la réglementation, la surveillance et la supervision dans le SNP seront basées sur les activités plutôt que sur les participants.

Elle utilise divers instruments (législation sur les SNP, principes pour les infrastructures des marchés financiers (PFMI) et les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) pour exercer les fonctions de surveillance et de supervision. Elle s'efforce d'améliorer et d'étendre ses fonctions de surveillance et de supervision aux participants non systémiques aux Systèmes

de Paiements au sein des SNP. Au niveau régional, la SARB a été nommée superviseur principal puisque le système SADC-RTGS est hébergé et exploité au sein de la SARB.

La SARB exploite le Système National de Règlement Brut en Temps Réel (RTGS) de l'Afrique du Sud, le South African Multiple Option Settlement (SAMOS), et le SADC-RTGS régional, détenu par les Banques Centrales de la SADC et exploité par la SARB.

Ces systèmes font l'objet d'un processus de renouvellement répondant aux besoins des clients et aux changements technologiques dans le secteur des paiements (par exemple, extension des heures d'ouverture, réduction de la fraude et réduction du temps de compensation et de traitement des transactions, participation des non-banques et amélioration des capacités transactionnelles multidevises et transfrontalières).

Pour les paiements de détail, l'offre de paiement instantané de la SADC, connue sous le nom de système de paiement « Transactions Compensées sur une Base Immédiate (TCIB) », a été développée pour permettre la participation des banques et des non-banques à condition qu'elles répondent aux critères d'accès et de participation définis.

En conclusion, la SARB réfléchira à son engagement à soutenir l'agenda de l'intégration régionale et de l'interopérabilité des systèmes de paiement dans le but de permettre des échanges commerciaux transparents au sein de la SADC et intra-africains.

### **3.2.2. Bank Al-Maghrib**

Le Maroc, avec 37,3 millions d'habitants à fin 2023, est un pays caractérisé par une économie diversifiée dominée par les services (50% du PIB) et très ouverte sur l'extérieur. Son secteur bancaire a connu une évolution significative dans le domaine des paiements numériques au cours des dernières années, avec l'introduction de plusieurs initiatives visant à promouvoir l'inclusion financière numérique dans le pays.

Avec un taux de détention de compte bancaire de 53%, le secteur bancaire, en pleine progression, composé de 88 établissements dont 24 banques, 29 sociétés de financement, 11 associations de micro-crédit et 16 établissements de paiement, cumule un total bilan de 127% du PIB.

Le système de paiement au Maroc est principalement le système interbancaire de paiement de gros montants appelé Système des Règlements Bruts du Maroc (SRBM), qui règle les opérations sur une base brute et en temps réel et de trois systèmes de paiement de détail interopérables qui sont le Switch Monétique, le Switch Mobile et le Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT). La Bourse de Casablanca traite la compensation des valeurs mobilières cotées pour un règlement à j+3 et Maroclear assure la conservation des titres et gère le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions en temps réel pour les opérations repo et OTC ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Ainsi, ces dernières années, une tendance haussière des paiements électroniques a été enregistrée. En effet, les paiements numériques sont passés de 13% en 2016 à 20% en 2022. Sur la même période, la part des chèques dans les paiements scripturaux est passée de 41% à 7% et les virements ont augmenté de 45%, portant les paiements sans contact à 56% du volume global. Cette situation a impulsé le e-commerce qui a triplé.

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et celle de la Transformation Numérique de l'Administration Publique ont fait du digital un levier d'inclusion financière et économique, comme en témoigne la dynamique soutenue en matière de digitalisation de certains paiements gouvernementaux et des services financiers.

Toutefois, plusieurs défis freinent cette évolution vers une inclusion numérique, notamment le poids des activités informelles (30% dans le PIB et la thésaurisation de 60% et 80% du cash en circulation), la faiblesse du réseau d'acceptation, la méconnaissance par les commerçants de proximité des avantages que procurent les paiements électroniques, la cherté de coûts et de commissions sur les transactions et l'exposition aux cyber menaces des institutions bancaires et du marché.

À cet égard, le gouvernement marocain a lancé plusieurs projets et initiatives visant à promouvoir l'inclusion financière numérique parmi les populations les plus vulnérables. Ces programmes comprennent des virements instantanés, la mise en place d'un service tiers de confiance, la dématérialisation des transferts monétaires du gouvernement, la digitalisation des transferts transfrontaliers BUNA filiale du Fonds Monétaire Arabe (FMA) et du Pan African Payment and Settlement System (PAPSS).

### **3.2.3 BCEAO**

La BCEAO a lancé plusieurs initiatives pour favoriser l'amélioration de l'inclusion financière au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ces mesures comprennent le développement des Infrastructures de Marché Financier (IMF) à travers notamment la modernisation des systèmes de paiement, l'appui aux États dans la digitalisation des paiements publics, l'adoption d'une Stratégie Régionale d'inclusion financière et la promotion des activités des sociétés de technologies financières (FinTech). Ces efforts ont conduit à une augmentation significative du nombre d'émetteurs de monnaie électronique et à une amélioration des indicateurs d'inclusion financière entre 2017 et 2023. Le taux de bancarisation strict est passé de 16,4% à 25,6%, le taux de bancarisation élargi de 35,30% à 47,7%, et le taux global d'utilisation des services financiers a atteint 72,3% contre 53,60 en 2017.

Malgré ces progrès, un certain nombre de défis persistent. En Afrique et dans l'UEMOA en particulier, l'inclusion financière est entravée par la préférence persistante des populations pour la monnaie fiduciaire, la faiblesse des systèmes d'identification, le manque d'éducation financière des consommateurs, les coûts élevés et l'absence d'interopérabilité des Services Financiers Numériques (SFN). S'agissant du commerce intra-africain, il reste limité en raison notamment des coûts élevés et des longs délais de traitement des paiements transfrontaliers, ainsi que de la disparité des réglementations des IMF et de l'absence d'interconnexion des systèmes de paiement à l'échelle régionale et continentale.

Pour relever ces défis, la BCEAO s'est engagée dans la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'inclusion financière et l'intégration régionale et continentale. Il s'agit, entre autres, du déploiement d'un système de paiement instantané interopérable, de la mise en conformité des infrastructures de marchés financiers de l'Union par rapport aux normes internationales et de l'adoption d'un Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA.



Par ailleurs, la BCEAO est impliquée dans les initiatives internationales telles que le système de paiement et de règlement de la CEDEAO (EPSS), l'intégration inter-régionale des paiements en Afrique (ABCA) et le Système Panafricain de Paiements et de Règlements de l'Union Africaine (PAPSS), visant à faciliter le commerce intra-africain et à renforcer l'intégration économique dans le Continent.

### **3.2.4 Banque Centrale du Congo**

La République Démocratique du Congo (RDC) a une superficie de 2.345.000 km<sup>2</sup>, une population avoisinant 105 millions d'habitants à fin 2023 dont 47,1% en milieu urbain, un taux de pénétration d'internet de 22,9% et une diaspora de 1,2%.

S'agissant du paysage des services financiers, la RDC compte 16 banques commerciales, 4 Établissements de Monnaie Électronique (EME), 104 institutions de microfinance, 27 agrégateurs de paiement, 38 messageries financières (MTO), 722.801 agents des EME, 658 agents et guichets des banques et 9706 agents bancaires.

En outre, le cadre juridique des transferts de fond est composé des textes ci-après :

- La Loi n°22/069 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit qui reconnaît la transmission de fonds comme service de paiement ;
- La Loi n°18/019 sur les systèmes de paiement et de règlement-titres qui fixe les règles en matière de protection des consommateurs des services de paiement (Information précontractuelle et transparence des prix), de droit de réclamation pour opération non autorisée ou mal exécutée, de preuve électronique et du rôle de l'Autorité de Surveillance ;
- La Loi n°22/068 portant Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- L'ordonnance de la Loi n°23/010 portant code du numérique qui fixe les principes de base en matière de protection des données personnelles et de cybersécurité.

En sus, ces textes sont complétés par les dispositions réglementaires édictées par la Banque Centrale du Congo notamment l'Instruction n°006 de 2023, qui encadre les activités de messagerie financière et l'Instruction n°24 de 2011, relative à l'émission de la monnaie électronique et aux EME.

Pour ce qui est de la modernisation des infrastructures nationales de paiement, la Banque Centrale a initié, depuis 2008, une vaste réforme de modernisation du système national de paiement ayant permis la mise en place au mois de septembre 2017 du système ATS composé d'un RTGS et d'un ACH, couplé au Dépositaire Central des Titres.

Par ailleurs, la BCC a mis en place un switch monétaire national qui permet de traiter et de compenser les transactions par carte et par monnaie électronique, lequel est la principale infrastructure des paiements de détail interopérable en RDC.

Il y a lieu d'indiquer que le développement de ces infrastructures a permis l'interconnexion avec les systèmes régionaux de la SADC et du COMESA susceptibles de renforcer, d'une part, les transferts de fonds intra-africain et, d'autre part, les échanges commerciaux entre les États.

En ce qui concerne l'activité de messagerie financière, les transferts de fonds entrants se sont chiffrés à USD 1 331 millions à fin 2023, soit 2% du PIB, alors que les envois de fonds dans le monde en provenance de la RDC sont estimés à USD 207 millions. En outre, le coût moyen d'un transfert de fonds de 200 USD à partir de la RDC est d'environ 8,4% du montant.

Quant au transfert des fonds internationaux, ils ne sont offerts que par les banques et les messageries financières. Les EME ne sont pas encore admis pour assurer ces opérations avec l'étranger.

S'agissant de l'inclusion financière, les EME ont sensiblement contribué à l'amélioration de l'accès aux services financiers. En effet, le taux d'inclusion financière est passé de 3,5% en 2010 à 9,1% en 2013 (année de démarrage des activités des EME), avant d'atteindre 48,0% en 2023.

En dépit de cette amélioration, plusieurs contraintes ci-après sont à la base de l'exclusion financière en RDC :

- L'éloignement des institutions et le coût des services financiers ;
- Les contraintes infrastructurelles couplées à un écosystème de paiement peu développé ;
- Le faible niveau d'éducation financière et de vulgarisation de l'argent mobile ;
- L'insuffisance des dispositions sur la protection des consommateurs des services financiers et la conduite du marché ;
- Difficultés d'identification des détenteurs de compte.

Face à cette situation, le gouvernement de la RDC a adopté la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2023-2028, en juillet 2023, qui constitue une feuille de route articulée autour de six objectifs stratégiques pour booster l'inclusion financière.

### **3.2.5 National Bank of Rwanda**

Le secteur des systèmes de paiement au Rwanda continue de connaître une croissance robuste, stimulée par des avancées significatives dans le domaine de la numérisation. Le paysage des points d'accès aux paiements évolue rapidement vers des solutions plus numériques telles que les points de vente mobiles, avec des abonnés à l'argent mobile atteignant un nombre substantiel de 6,8 millions. Cette croissance se reflète dans l'augmentation remarquable des paiements numériques de détail qui ont bondi de 25,6% du PIB en 2017 à près de 200% à fin décembre 2023. Les paiements mobiles, en particulier par le biais de la banque en ligne et de la banque mobile, ont connu une croissance considérable, la valeur des transactions ayant augmenté de 130% et 161%, respectivement. Le secteur a également été témoin de l'introduction de nouvelles entreprises FinTech, en particulier dans le domaine des transferts de fonds, et le Système Intégré de Traitement des Paiements du Rwanda (RIPPS) / Real-Time Gross Settlement (RTGS) fonctionne désormais en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Lancé en 2022, le système national de paiement numérique du Rwanda, connu sous le nom d'eKash, a commencé avec deux fournisseurs d'argent mobile comme premiers participants. Au cours de l'année écoulée, eKash s'est étendu à d'autres institutions financières telles que les banques et les institutions de microfinance. Actuellement, le système eKash compte

environ 500 000 abonnés actifs. En outre, eKash utilise ISO 20022 comme format de message originel, ce qui le place en bonne position pour une intégration future avec les systèmes de paiement régionaux et internationaux tels que le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS) et le Système de Paiement de l'Afrique de l'Est (EAPSS). Se concentrant initialement sur les transactions pair-à-pair (P2P), eKash prévoit de mettre en œuvre les transactions pair-à-business (P2B) et d'autres cas d'utilisation dans les phases ultérieures. En raison de sa portée actuelle, eKash n'est pas encore classé en termes d'inclusivité sur le Spectre d'Inclusivité de l'IPS.

La Banque Centrale a achevé un document de recherche sur l'introduction d'une Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC) et sollicite à présent les commentaires du public sur ce document. L'objectif est d'émettre la MNBC dans les deux prochaines années. Parmi les principaux avantages de la MNBC figure la possibilité de faciliter des transferts de fonds transfrontaliers plus rapides, moins coûteux et plus inclusifs. Selon l'étude de faisabilité, l'Afrique Subsaharienne reste la région en développement où les envois de fonds sont les plus coûteux. Par exemple, un transfert de 200 dollars de la Tanzanie vers l'Ouganda voisin entraîne des frais de 29,7% pour le destinataire ougandais. En outre, les envois de fonds de la Tanzanie vers le Rwanda figurent parmi les trois corridors les plus coûteux. Les efforts de la Banque Centrale visent à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services financiers, en favorisant une plus grande inclusion financière et l'intégration dans l'économie numérique.

La Nationale Bank of Rwanda (NBR) a réalisé une étude de faisabilité sur la finance ouverte au Rwanda, qui comprend une feuille de route pour la mise en œuvre. L'étude suggère que la Finance ouverte a le potentiel de renforcer la concurrence dans le secteur financier, conduisant à des services plus abordables et promouvant une plus grande inclusion financière.

#### **4. SESSIONS DE GROUPE**

##### **Groupe I : « Défis de la réglementation des systèmes de paiement et risques liés à la fraude et aux formes de criminalité organisée en Afrique »**

###### **I. Contexte**

Les réseaux de paiement sont l'épine dorsale de toute économie. Ils facilitent la circulation de l'argent entre les particuliers, les grandes, petites et micros entreprises, ainsi que les organismes publics. L'une des principales caractéristiques d'un système de paiement efficace est la réduction des coûts de transaction qui favorise l'augmentation de la productivité, encourage l'investissement et stimule la production, autant d'éléments qui soutiennent la croissance économique. Un système de paiement solide encourage l'esprit d'entreprise, stimule le commerce et attire les investissements étrangers, tout en permettant aux vendeurs d'atteindre les acheteurs, tant au niveau national qu'international.

Les systèmes de paiement sont essentiels à l'exécution de la politique monétaire et au maintien de la stabilité financière. La confiance, la sécurité et la fiabilité sont les piliers fondamentaux d'un système de paiement robuste. Lorsqu'un système de paiement est mal géré, il peut introduire des risques qui érodent la confiance dans le système et peuvent conduire à l'instabilité financière.

Parmi les principaux risques, la fraude constitue une menace majeure pour les systèmes de paiement en Afrique, compte tenu de la transformation numérique rapide du Continent. La

prédominance des téléphones mobiles utilisés pour effectuer des transactions commerciales a entraîné une forte augmentation des risques d'attaques frauduleuses à l'encontre des consommateurs et des fournisseurs qui dépendent des réseaux d'argent mobile. Les grands systèmes de paiement ne sont pas non plus à l'abri des menaces de fraude de la part d'acteurs malveillants.

Enfin, si nous voulons atteindre un niveau élevé d'inclusion financière, nous avons besoin de méthodes de paiement fiables, car l'Afrique compte encore des millions de citoyens non bancarisés ou sous-bancarisés, et il est donc essentiel d'améliorer l'accès aux services de paiement.

## II. Questions Clés :

1. Risques liés aux systèmes de paiement : Les cyber-attaques, la fraude, le blanchiment des capitaux et les risques juridiques sont des risques importants auxquels il faut faire face.
  - a. Les cyber-attaques provoquent l'interruption des services financiers, le vol de données sensibles et d'importants préjudices financiers et de réputation. La cybercriminalité vise un large éventail d'entités, notamment les fournisseurs de services en nuage, les fournisseurs tiers, les vendeurs, les fournisseurs, les entreprises publiques, etc., y compris celles qui permettent les services de paiement.
  - b. La fraude constitue une menace majeure pour les systèmes de paiement en Afrique en raison des éléments suivants :
    - i. La transformation numérique rapide ;
    - ii. Les progrès technologiques ;
    - iii. L'interconnectivité mondiale ;
    - iv. Les protocoles de sécurité inadéquats ;
    - v. L'utilisation prédominante des téléphones mobiles, la majorité des attaques visant les services financiers mobiles ;
    - vi. Le faible niveau de culture numérique et financière.
  - c. Blanchiment des capitaux : Les groupes criminels organisés impliqués dans des activités criminelles telles que le trafic de drogue et d'êtres humains, la contrebande d'armes, le financement du terrorisme, la corruption et l'évasion fiscale utilisent les systèmes de paiement pour blanchir le produit de leurs activités illicites.
  - d. Risques juridiques : Introduction de nouvelles réglementations, conformité, préoccupations en matière de protection de la vie privée, conflits de lois et autres incertitudes.
2. Questions de réglementation caractérisées par :
  - a. Évolution lente - les entreprises et l'innovation évoluent plus rapidement que la réglementation ;

- b. Réaction/rattrapage par rapport aux entreprises et à l'innovation ;
  - c. Les objectifs réglementaires limitent parfois l'entrée sur le marché et/ou réduisent la vitesse d'innovation.
3. Autres questions nouvelles :
- a. Approche fondée sur les risques pour les exigences en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
  - b. L'émergence de la finance ouverte ;
  - c. Crypto/actif virtuel ;
  - d. Intelligence Artificielle – Cadre éthique et déploiement responsable ;
  - e. Arbitrage réglementaire.

### III. Défis :

- 1. Fragmentation géopolitique ;
- 2. Classification et taxonomie de la fraude ;
- 3. Réglementation de l'IA et des crypto-monnaies ;
- 4. Renforcement des capacités ;
- 5. Efficacité des cadres réglementaires.

### IV. Mécanisme recommandé

#### 1. Cadre réglementaire

- a) **Renforcer le paysage réglementaire** - La région et les juridictions doivent régulièrement revoir et mettre à jour les cadres réglementaires pour faire face aux risques émergents et aux avancées technologiques dans le secteur financier. L'exercice devrait également impliquer la mise en œuvre de mécanismes de signalement robustes pour assurer la détection et le signalement en temps réel des activités suspectes liées au blanchiment d'argent et à la fraude. En outre, les réglementations devraient comprendre des lignes directrices sur la mise en œuvre de méthodes de paiement sécurisées qui protègent les données sensibles.
  - b) **Renforcer l'application de la réglementation** y compris la collaboration inter-agences.
  - c) **Collaborer avec les organismes régionaux** - Renforcer la collaboration avec les organismes de réglementation régionaux afin d'harmoniser les réglementations et de promouvoir la coopération transfrontalière dans la lutte contre la criminalité financière, y compris la fraude du DFS.
2. **Partage des données et analyse** - Développer des mécanismes de partage des données entre les différentes autorités de la région tout en protégeant les personnes concernées. Ces mesures garantiront que les différentes typologies de fraude peuvent être partagées avec les prestataires de services et les autorités afin de prévenir l'escalade des menaces. Cette mesure peut également faire partie du cadre de notification des incidents financiers, une fois qu'il aura été établi.

3. **Numérisation des Cartes Nationales d'Identité (CNI)** - Étudier la possibilité de numériser les CNI afin d'améliorer les dispositions en matière de connaissance du client et de réduire la fraude dans les transactions financières.
4. **Réglementation des crypto-actifs/actifs virtuels** - Développement, conception et déploiement de l'IA dans le secteur financier. Élaborer des réglementations claires pour les crypto-actifs et le déploiement de l'IA dans le secteur financier afin de garantir la protection des consommateurs et la sécurité des données.
5. **Promouvoir la sécurité et l'éducation des utilisateurs** - Développer des campagnes éducatives harmonisées pour sensibiliser les utilisateurs aux risques financiers et aux meilleures pratiques pour protéger leurs ressources financières.
6. **Cybersécurité**
  - a) **Envisager l'assurance cybernétique dans le cadre de la collaboration réglementaire** - Envisager une collaboration avec les compagnies d'assurance et les autorités pour offrir des produits d'assurance adaptés à la protection contre les cyber-risques. Les prestataires de services financiers et de paiement devraient être poussés à envisager une cyber-assurance dans le cadre de leur stratégie de gestion des risques afin de se protéger contre les cyber-menaces et les violations de données.
  - b) **Intégrer la cyber-résilience, la conformité et la protection des données dans la culture organisationnelle** - Mettre en place des lignes directrices harmonisées en matière de cybersécurité dans la région et les juridictions respectives. L'adoption de pratiques en matière de cybersécurité et de protection des données au sein d'une juridiction et d'une organisation contribuerait à ancrer une culture visant à atténuer les cybermenaces et à renforcer la résilience dans l'ensemble de la région.
  - c) **Développer des mécanismes de recours pour les arrangements frauduleux** - Il est nécessaire d'envisager le développement de lignes directrices et de mécanismes appropriés pour traiter les plaintes des consommateurs et les recours afin d'assurer l'uniformité alors que la région se prépare à l'intégration. Ces mesures garantiront que tous les problèmes de fraude seront traités rapidement et équitablement dans chaque juridiction. Les mesures devraient indiquer clairement les délais et l'attribution des responsabilités en cas de non-respect des règles.
  - d) **Mise en place de centres de réponse aux incidents financiers** pour l'Afrique et de centres spécifiques dans les pays respectifs - Mise en place de centres de réponse aux incidents financiers pour faciliter la coordination des réponses aux crimes financiers et aux incidents de cybersécurité.

## **Groupe de discussion II : « Thème : Besoins en infrastructures régionales de paiement transfrontalier pour favoriser le commerce intra-africain »**

### **A. Contexte**

En dépit de l'accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) qui vise à créer un marché unique pour les biens et les services entre les États, le commerce intra-africain reste relativement faible. Le manque d'infrastructures de paiement transfrontalières efficaces et accessibles constitue un obstacle important à l'augmentation de ces échanges.

Les systèmes de paiement actuels en Afrique sont fragmentés et dépendent souvent des réseaux internationaux, qui peuvent être coûteux, lents et encombrants. Cette fragmentation affecte l'efficacité des échanges et augmente le coût des transactions transfrontalières. Pour résoudre ces problèmes, il est de plus en plus nécessaire de mettre en place une infrastructure de paiement transfrontalière intégrée, capable de faciliter les transactions en toute transparence et de soutenir les objectifs de la ZLECAf.

Le Continent africain a réalisé des progrès en matière d'intégration économique, mais le commerce intra-africain reste relativement faible par rapport à d'autres régions du monde.

L'absence d'une infrastructure de paiement interconnectée facilitant les transactions transfrontalières en toute transparence est un facteur déterminant.

Bien que les cinq régions aient mis en place des systèmes de paiement. Ces derniers restent fragmentés et ne sont pas interconnectés, ce qui empêche de les utiliser pleinement. Plusieurs défis entravent les progrès et pour les relever, il faut mettre en place une infrastructure de paiement intégrée et efficace qui favorisera le commerce intra-africain et la croissance économique.

## **B. Questions clés**

### **1. Coûts de transaction élevés**

Le coût des transactions transfrontalières reste prohibitif et prend du temps en raison du manque d'interconnexion entre les régions. Ces facteurs découragent les entreprises et les particuliers de s'engager dans le commerce intra-africain.

### **2. Faible utilisation des systèmes de paiement régionaux**

Malgré les efforts déployés, les systèmes de paiement régionaux existants sont peu utilisés en Afrique. Cette situation entrave les échanges et les investissements transfrontaliers.

### **3. Absence de convertibilité des monnaies**

Il est fréquent que les pays n'acceptent pas facilement les monnaies d'autres pays. Cela complique les transactions et ajoute des frictions au commerce transfrontalier.

### **4. Réglementation en matière de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT)**

Les réglementations relatives à la LBC/FT ne sont pas harmonisées et complètes dans tous les pays. L'harmonisation de ces réglementations est essentielle à l'efficacité des paiements transfrontaliers.

### **5. Accès à l'internet et la connectivité**

Avec un accès à l'internet et une connectivité faible, il est difficile de mettre en place un système de paiement régional solide. La fiabilité de l'infrastructure est cruciale pour assurer la fluidité des transactions.

### **6. Harmonisation du cadre réglementaire**

La disparité des cadres réglementaires d'un pays à l'autre est source de complexité. L'harmonisation des réglementations faciliterait les paiements transfrontaliers.

### **C. Caractéristiques d'une infrastructure intégrée de systèmes de paiement**

Une infrastructure de paiement intégrée doit répondre aux critères suivants pour renforcer les échanges transfrontaliers et la coopération économique.

#### **1. Connexion des systèmes de paiement nationaux et régionaux**

Un système intégré devrait relier de manière transparente tous les systèmes de paiement nationaux (y compris les Banques Centrales) et régionaux du Continent. Cela permettra des transactions transfrontalières efficaces. Les systèmes de paiement nationaux devraient être mis à niveau pour répondre aux exigences techniques minimales spécifiées dans les recommandations.

#### **2. Prise en compte de plusieurs monnaies**

Étant donné qu'il n'existe pas de monnaie unique en Afrique, le système doit gérer plusieurs monnaies. La prise en charge de diverses monnaies facilite le commerce intra-africain. Le système doit aider la Banque Centrale dans le règlement, les paiements transfrontaliers, la gestion des risques et réduire le coût de la gestion des devises.

#### **3. Évolutivité et compatibilité au niveau mondial**

Le système doit être évolutif pour répondre à l'augmentation des volumes de transactions. La compatibilité avec les systèmes mondiaux établis (par exemple, aux États-Unis, en Europe et en Chine) garantit des interactions transfrontalières transparentes. Le système doit être suffisamment souple pour permettre différents modèles de règlement.

#### **4. Capacité de paiement instantané**

Le système doit avoir une capacité de paiement instantané et éventuellement de règlement simultané. Les paiements instantanés minimisent l'impact de la volatilité des taux de change et réduisent les frais de change. Les transactions en temps réel améliorent l'efficacité et la fiabilité.

#### **5. Adaptabilité aux régimes de contrôle des capitaux et préservation de l'intégrité financière**

Les réglementations en matière de contrôle des capitaux varient d'un pays à l'autre. Le système doit être suffisamment souple pour s'adapter à ces différences et assurer une cohérence adéquate dans la mise en œuvre des réglementations LBC/FT et KYC d'un pays à l'autre.

#### **6. Compatibilité avec les normes de messagerie communes**

L'utilisation de normes de messagerie largement acceptées garantit l'interopérabilité. Les normes communes rationalisent la communication et l'échange de données.

### **D. Recommandations**

- i. L'ABCA devrait adopter, promouvoir et accélérer un programme d'interconnexion de tous les systèmes de paiement en Afrique afin de renforcer et d'améliorer les paiements transfrontaliers, conformément aux objectifs de l'Union africaine et aux exigences, y compris les conditions préalables fixées par le Groupe de Travail de l'ABCA.
- ii. La mise en place d'un système de paiement interconnecté devrait se faire parallèlement avec la poursuite du projet de monnaie unique. Ces efforts parallèles peuvent se renforcer mutuellement et améliorer l'intégration économique régionale.



- iii. Harmoniser les réglementations relatives aux systèmes de paiement et les lois sur la protection des consommateurs dans les différentes régions. Là où une harmonisation complète peut s'avérer difficile, des normes et des exigences minimales devraient être établies pour garantir l'efficacité, la fiabilité et la sécurité du système. Les réglementations devraient favoriser l'innovation, garantir la protection des consommateurs et offrir des conditions de concurrence équitables à tous les acteurs.
- iv. Mettre en place une plateforme d'harmonisation des exigences réglementaires dans le but de réduire la charge réglementaire.
- v. Développer l'infrastructure des paiements transfrontaliers et améliorer la connectivité dans le but d'avoir des systèmes de paiement continentaux intégrés. Nous devons tirer parti des systèmes de paiement existants pour relever les défis de l'interconnectivité.

## **E. Conclusion**

Le développement d'une solide infrastructure régionale de paiement transfrontalier est essentiel pour favoriser le commerce interafricain. En s'attaquant à la fragmentation, aux défis réglementaires, aux obstacles technologiques, à l'inclusion financière et aux problèmes de change, l'Afrique peut créer un environnement commercial plus intégré et plus efficace. De tels développements ne soutiendraient pas seulement l'objectif du commerce intra-africain, mais stimuleraient également la croissance économique et le développement à travers le Continent.

### **Groupe III : « Promouvoir l'inclusion financière : rôle des partenariats public-privé dans l'amélioration des systèmes de paiement »**

#### **1. Présentation**

L'inclusion financière est l'accès et l'utilisation de produits et services financiers de qualité adaptés aux besoins des personnes non et mal desservies à un coût abordable. L'inclusion financière est un objectif de politique publique et, pour l'atteindre, le secteur public doit travailler efficacement avec le secteur privé.

Le secteur public comprend divers acteurs de la réglementation, notamment les Banques Centrales, les Cellules de Renseignements Financiers (CRF), les décideurs politiques tels que le Ministère des finances, etc. Le secteur privé comprend les prestataires de services financiers tels que les banques, les prestataires non bancaires, les Fournisseurs des Services Financiers (FSP), les FinTechs, etc.

Les partenariats public-privé (PPP) sont des arrangements institutionnels de coopération entre les parties publiques et privées dans la planification et la fourniture de services financiers dans lesquels elles partagent ou réaffectent les risques, les coûts, les avantages, les ressources et les responsabilités.

#### **2. Énoncé du problème**

Les prestataires de services financiers ne voient pas toujours l'intérêt de fournir des services financiers aux personnes vulnérables. Une collaboration entre les acteurs publics et privés de l'économie est donc nécessaire.

### 3. Défis

1. Fragmentation des initiatives gouvernementales. Les autorités fonctionnent en vase clos, ce qui rend les processus d'octroi de permis fastidieux et difficiles pour les nouveaux arrivants.
2. Manque d'infrastructures nécessaires pour soutenir l'émission de services financiers tels que l'électricité, l'accès à Internet et au réseau cellulaire, les téléphones portables.
3. Faible niveau d'alphabétisme financier, numérique et des droits des consommateurs, en particulier dans les zones rurales.
4. Des exigences réglementaires strictes telles que l'exigence de capital, en particulier avec les FinTechs.
5. Absence de dialogue permanent entre les parties prenantes.
6. Manque d'incitations pour faciliter les objectifs d'inclusion financière.
7. Il y a un manque d'accès au financement.
8. Manque de directives du secteur public pour aider le secteur privé à proposer des produits durables et à combler les lacunes en matière d'inclusion financière.
9. Défis liés à l'exploration du secteur privé dans le paysage réglementaire.

### 4. Recommandations et conclusions

- Adapter le cadre réglementaire existant pour garantir une concurrence loyale, une sécurité juridique favorisant l'innovation, tout en veillant à ce que les systèmes de paiement restent sûrs et efficaces. Des initiatives telles que le bac à sable réglementaire peuvent jouer un rôle déterminant.
- Les secteurs public et privé doivent assumer leur rôle et coordonner leurs efforts pour améliorer l'éducation financière.
- Le secteur public doit renforcer la protection des consommateurs, en particulier dans les zones rurales.
- Maintenir un équilibre entre la réglementation et l'innovation. Des initiatives telles que le « bac à sable » réglementaire peuvent être utiles.
- Mettre en place une plateforme régulière permettant aux différentes parties prenantes de discuter des questions et des défis pertinents.
- Impliquer le secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière et d'autres stratégies afin de garantir une vision commune.
- Le secteur public devrait assumer la responsabilité de la fourniture d'infrastructures d'intérêt public dans lesquelles le secteur privé ne serait pas incité à investir.
- Le secteur public, dans son rôle de catalyseur, peut fournir des incitations politiques pour encourager le secteur privé à desservir les zones non desservies ou éloignées.
- La collaboration public-privé est essentielle pour construire et entretenir l'infrastructure numérique, y compris l'électricité, la connectivité à l'internet, de bonnes routes, etc.
- Mettre en place des mesures pour suivre les progrès réalisés en matière d'inclusion financière.

- Le secteur public devrait engager le secteur privé à développer des produits de systèmes de paiement pour soutenir les initiatives d'inclusion financière de la prochaine génération.

**Fait à Maputo, le 5 juin 2024**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Institution</b>	<b>Email</b>
1	Mme Tina Phindi Matlhabegoane	Senior Oversight Analyst	South African Reserve Bank	Tina.Matlhabegoane@resbank.co.za
2	M. Piet Madimetja (Tim) Masela	Head: National Payment System Department	South African Reserve Bank	tim.masela@resbank.co.za
3	M. Tawedzerwa Ngundu	Chief Economist	Reserve Bank of Zimbabwe	tngundu@rbz.co.zw
4	M. Songa Chris Musonera	Digital Payments Analyst	National Bank of Rwanda	csonga@bnr.rw
5	Dr. Luca A Ricci	Advisor and Mission Chief	International Monetary Fund (IMF)	Lricci@imf.org
6	M. Komlan Dodzi Agbodji	Chargé de Mission	Commission de l'UEMOA	kagbodji@uemoa.int
7	M. Emile Ouedraogo	Chargé de la Surveillance Multilatérale	Commission de l'UEMOA	eouedraogo@uemoa.int
8	Dr. Lucas Njoroge	Director	COMESA Monetary Institute	lnjoroge@comesa.int
9	Mme Jedidah Ndebele	Executive Secretary	COMESA Clearing House	Jndebele@comesach.org
10	M. Sheriff Touray	Deputy Director	Central Bank of The Gambia	shtouray@cbg.gm
11	M. Karamo Jawara	Director, Banking	Central Bank of The Gambia	kjawara@cbg.gm
12	M. Amer Ezetouni	Employee	Central Bank of Libya	aalzzitone@cbl.gov.ly
13	M. Mohamed Abdallah Mohamed Taher (Nasrat)	Deputy Director of Statistics Affairs and member of the regional working group to promote financial inclusion in Arabic countries.	Central Bank of Libya	mnasrat@cbl.gov.ly
14	M. Mothetsi Sekoati	Director of Payments and Settlements	Central Bank of Lesotho	msekoati@centralbank.org.ls
15	Mme Nita Omanga	Deputy Director, Banking & Payment Services	Central Bank of Kenya	omangajc@centralbank.go.ke
16	M. Luke Plapan	Manager, Digital Payments	Central Bank of Kenya	PlapanLA@centralbank.go.ke
17	Mme Anne Okemwa	Cyber Risk Analyst	Central Bank of Kenya	okemwaak@centralbank.go.ke
18	M. Vusi Vvo Mabilisa	Principal Economist	Central Bank of Eswatini	Vusim@centralbank.org.sz
19	M. Jabulane Dlamini	Deputy Director Research, BOP & International Affairs	Central Bank of Eswatini	jabulaned@centralbank.org.sz
20	M. Jean Clary Otoumou	Directeur Général de l'Exploitation	Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	otoumou@beac.int

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Institution</b>	<b>Email</b>
21	M. Thierry Vincent De Paul Dzou Mbella	Adjoint au Directeur de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du Financement des Économies	Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	dzou@beac.int
22	Dr. Nafé Daba	Chef de Service	Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	nafe@beac.int
23	M. Libere Nduwimana	Directeur des systèmes de paiement	Banque de la République du Burundi	Induwimana@brb.bi
24	Mme Nzomukunda Noella	Chef de Service	Banque de la République du Burundi	nzmukunda@brb.bi
25	M. Christel Manda Kapembwa	Directeur Adjoint de la Surveillance des Systèmes de Paiement	Banque Centrale du Congo	manda@bcc.cd
26	M. Serge Mputu Nzou	Directeur Adjoint	Banque Centrale du Congo	nz.mputu@bcc.cd
27	Mme Fatou Dieng Gueye	Deputy Director	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	ndieng@bceao.int
28	M. Charlie Dingui	Directeur des Systèmes et Moyens de Paiement	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	charlie@dingui.net
29	M. Riadh Mejri	Directeur du Développement et de la Surveillance des Systèmes et des moyens de Paiement	Banque Centrale de Tunisie	riadh.mejri@bct.gov.tn
30	Mme Simane Ali Cheik	Cadre Supérieur à la Direction du Système et Moyens de Paiements	Banque Centrale de Djibouti	simane.cheik@banque- centrale.dj
31	M. Aptidon Djama Moussa	Cadre Supérieur à la Direction des Système et Moyens de Paiement	Banque Centrale de Djibouti	aptidon.djama@banque- centrale.dj
32	Mme Miarana Rajaonarison	Responsible of Oversight Unit	Banky Foiben'i Madagasikara	m.rajaonarison@bfm.mg
33	M. Tina Ravelomanana	Chef de Département Administration des Systèmes Centraux	Banky Foiben'i Madagasikara	t.ravelomanana@bfm.mg
34	Mme Miriam Tembo Kamuhuza	Director - Payment Systems	Bank of Zambia	mkamuhuza@boz.zm
35	M. Muuka Madubeko	Assistant Director - Payment Systems Oversight	Bank of Zambia	mmadubeko@boz.zm
36	M. Kafula William Longa	Senior Economist - Balance of Payments	Bank of Zambia	klonga@boz.zm
37	M. Chungu Kapembwa	Acting Assistant Director-	Bank of Zambia	ckapembwa@boz.zm

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Institution</b>	<b>Email</b>
		Macroeconomic Analysis		
38	Mme Lucy Kihembo	Head of Unit-Payment Systems Monitoring and Compliance	Bank of Uganda	lkihembo@bou.or.ug
39	Mme Gerladine Ayebazibwe	Principal Banking Officer	Bank of Uganda	gayebazibwe@bou.or.ug
40	Dr. Emmanuel Mung'Ong'O	Snr Principal Economist	Bank of Tanzania	emmongongo@bot.go.tz
41	M. Filbert Sumaye	Principal Payment System Analyst	Bank of Tanzania	Filbert.SUMAYE@bot.go.tz
42	Mme Ndesihafela Melao Shipila	Principal Analyst: Settlement System Operations	Bank of Namibia	ndeshihafela.shipila@bon.com.na
43	Mme Barbara Dreyer	Director - National Payment System and Financial Surveillance	Bank of Namibia	Barbara.Dreyer@bon.com.na
44	Mme Tilotma Gobin Jhurry	Assistant Director - Payment Systems And Digital Innovation	Bank of Mauritius	tilotma.gobinjhurry@bom.mu
45	M. Stephen Nortey	Chief Manager	Bank of Ghana	stephen.nortey@bog.gov.gh
46	M. Clarence Blay	Acting Head, Payment Systems Department	Bank of Ghana	clarence.blay@bog.gov.gh
47	Mme Siham Halim	Regulation and licensing Manager	Bank Al-Maghrib	s.halim@bkam.ma
48	Mme Dkair Ghizlane	In charge of oversight of Financial Market Infrastructure	Bank Al-Maghrib	g.dkair@bkam.ma
49	M. Arlindo Lombe	Director of Bank Services and Payment Systems Department	Banco de Moçambique	arlindo.lombe@bancomoc.mz
50	M. Gabriel Domingos	Deputy Director	Banco de Moçambique	gabriel.domingos@bancomoc.mz
51	M. Elton Cavadias	Macroeconomic Analyst	Banco de Moçambique	elton.cavadias@bancomoc.mz
52	M. Helder Salomao Magaia	Assistant Director	Banco de Moçambique	helder.magaia@bancomoc.mz
53	M. Abílio Manuel	Officer	Banco de Moçambique	abilio.manuel@bancomoc.mz
54	Mme Elda Monteiro	Directora	Banco de Moçambique	claudia.pinto@bancomoc.mz
55	M. Antonio Wade	Study and Regulation Technician	Banco de Moçambique	antonio.wade@bancomoc.mz
56	M. Zacarias Maculve	Diretor	Banco de Moçambique	zacarias.maculve@bancomoc.mz
57	Mme Sandra Bila	Financial Inclusion Office	Banco de Moçambique	sandrabila@gmail.com
58	M. Yuran Alfai	Technician	Banco de Moçambique	yuran.alfai@bancomoc.mz
59	M. Henrique Matsinhe	Technical Assistant	Banco de Moçambique	henrique.matsinhe@bancomoc.mz

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Institution</b>	<b>Email</b>
60	M. Angelo de Noronha	Technical Assistant	Banco de Moçambique	angelo.noronha@bancomoc.mz
61	Dr. Djoulassi Kokou Oloufade	AACB Executive Secretary	AACB Secretariat	dkoloufade@bceao.int
62	Mme Imily Dieng Mbaye	Assistant	AACB Secretariat	idieng@bceao.int
63	M. Abdourahimoune Amadou Abdoul Aziz	Chargé d'Études	AACB Secretariat	aamadouabdoulaziz@bceao.int
64	M. Thierno Moutaga Mbow	Gestionnaire Comptable et Budgétaire	AACB Secretariat	tmbow@bceao.int
65	M. Seye Mamadou	Archiviste	AACB Secretariat	maseye@bceao.int
66	M. Konan Yao Arthur Koffi	AACB Website Manager	AACB Secretariat	kyakoffi@bceao.int